

Une équipe de professionnels de l'Aide aux Victimes vous reçoit **GRATUITEMENT** et en toute **CONFIDENTIALITE**

Pour évaluer votre situation et vos besoins

Pour vous aider tout au long de la procédure

NOUS CONTACTER

05 59 27 91 23

apavim@apavim.fr
www.apavim.fr



Agréée par le Ministère de la Justice

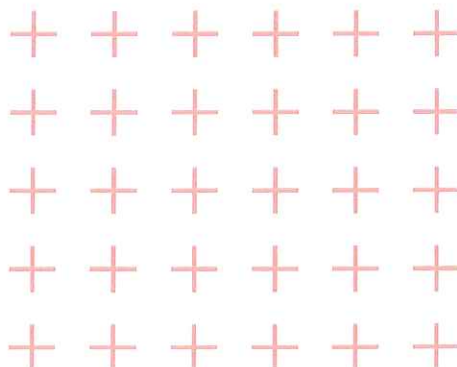
Un accompagnement psychologique : des psychologues cliniciennes vous soutiennent. Prise en charge individuelle ou en groupe de parole

Avec le soutien



Un accompagnement juridique : des juristes vous aident dans vos démarches, vous informent sur vos droits.

Notes :



Ne pas jeter sur la voie publique

Association d'intérêt général

**ACCUEIL
ECOUTE
INFORMATION
ACCOMPAGNEMENT**

Un accompagnement social : des travailleurs sociaux vous accueillent à l'APAVIM sur rendez-vous.

Mineur vous avez été victime :

D'une atteinte à la personne :

- Viol
- Agression sexuelle
- Violences volontaires
- Violences conjugales et / ou familiales
- Actes de malveillance
- Harcèlement moral, harcèlement scolaire

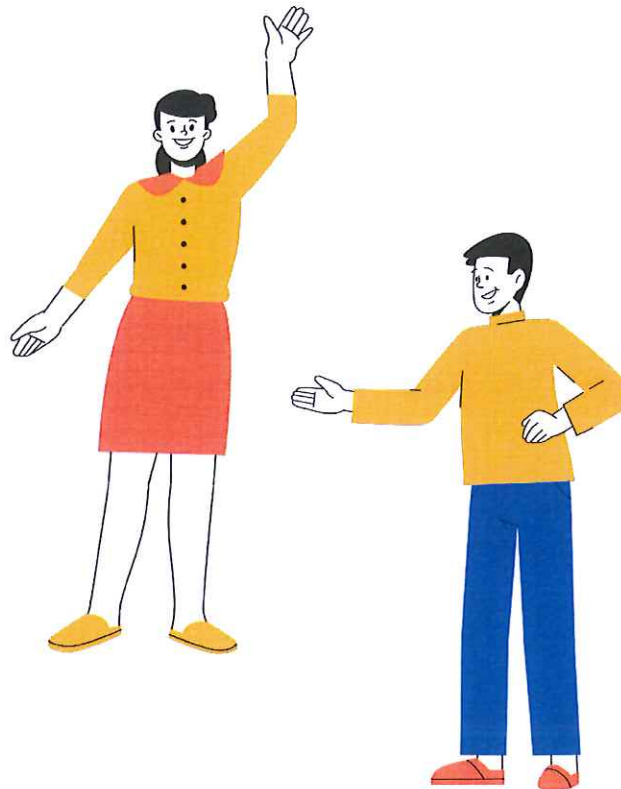
D'une atteinte aux biens :

- Vol
- Dégradation de biens
- Escroquerie
- Abus de confiance

Nous vous recevons :

Que vous soyez victime, ou bien pour connaître vos droits.

Nos juristes vous accueillent pour toute question et information.



Mineur vous souhaitez connaître vos droits :

Nos permanences

Se tiennent avec ou sans rendez-vous tous les mercredis après-midi de 14h à 17h30.

Sauf le 3e mercredi du mois, de 9h à 12h.

Pour prendre rendez-vous, nous sommes joignables au :

05 59 27 91 23

